

TABLE RONDE IV : L'ACCORD DE LIBRE ECHANGE VIETNAM - UE (DECEMBRE 2015)

I- Un cadre institutionnel complexe

§1- L'adoption le 23 avril 2007 par le Conseil de l'Union des directives de négociation pour un accord de libre- échange bi- régional CE- ASEAN

§2- La suspension en mars 2009 des négociations

§3- La préférence donnée au bi- latéralisme sur le bi- régionalisme avec l'émergence d'un cadre complexe :

A- Un accord de partenariat et de coopération(APC) pour le volet politique et coopératif avec l'APC UE- Vietnam signé le 27 juin 2012 à Bruxelles

B- Un accord de libre- échange (ALE/ FTA) pour le volet commercial avec l'ALE UE- Vietnam de décembre 2015

I- Des objectifs économiques ambitieux

§1- Un domaine d'application important

A- La suppression de la quasi- totalité des droits de douane

B- La réduction des barrières non- tarifaires

C- Le renforcement des droits de propriété intellectuelle

D- La reconnaissance des indications géographiques

§2- Une ouverture des marchés publics vietnamiens

A- Des opportunités pour les entreprises européennes

B- De l'impact de certaines lois vietnamiennes récentes : loi n° 43/2013/ QH13 sur la passation des marchés publics entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014- loi sur l'investissement public entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015- decree n° 15/2015/ ND- CP on Public- Private Partnership Investment Form, 14 february 2015.

§3- Une promotion et une protection des investissements

A- Un cadre législatif attractif

B- Des règlements des différends difficiles